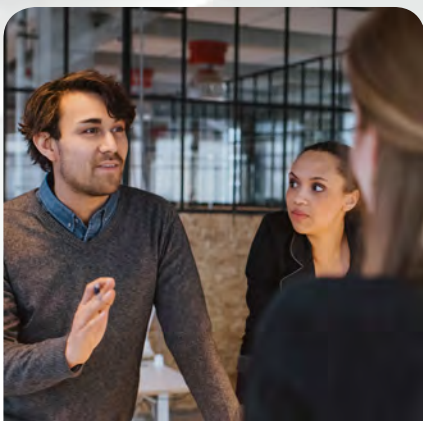


Code de conduite éthique des affaires

Avril 2018





Un message du PDG

Equifax est une entreprise fondée sur la confiance des parties prenantes – les consommateurs et les organismes de régulation, de même que ses employés, partenaires et investisseurs. Nous comptons sur la confiance qu'ils accordent aux produits et services que nous leur livrons pour les aider à prendre des décisions, à faciliter leurs opérations et à donner aux gens un accès au crédit. Toutefois cette confiance dans notre entreprise a été fortement ébranlée par l'incident de cybersécurité de 2017 et ses répercussions.

La restauration de la confiance est vitale à notre avenir. Maintenant plus que jamais, la restauration et le maintien de notre bonne réputation dépend de chacun de nous et nous sommes personnellement responsables de notre conduite.

Afin de respecter nos responsabilités en matière de déontologie et de conformité, nous devons être conscients de nos engagements les uns envers les autres, envers nos clients, envers nos partenaires commerciaux et envers collectivités où nous travaillons et vivons. Notre **Code de conduite éthique des affaires** donne de l'information sur nos responsabilités personnelles qui comprennent le respect des lois et l'utilisation de notre bon jugement dans tout ce que nous faisons chaque jour, tous les jours.

Comme de raison ce Code ne peut répondre à toutes les questions ni régler chaque situation; c'est pourquoi nous avons mis en place des ressources qui vous assisteront dès qu'une situation nouvelle apparaîtra. Si vous avez des doutes quant à ce qu'il faut faire dans une situation donnée ou si vous craignez que le Code, nos politiques ou les lois et règlements puissent avoir été enfreints ou *seront enfreints*, vous avez la responsabilité de parler. Un problème ne peut être résolu à moins qu'il ne soit d'abord cerné, alors nous comptons sur vous pour être un bon gestionnaire du Code et aider à son application.

Je crois que la qualité de nos gens et que leur engagement en matière de déontologie et de conformité nous permettront de réussir aujourd'hui et dans l'avenir. Je suis convaincu que si nous travaillons ensemble, avec l'aide de ce Code, nous satisferons nos objectifs et continuerons d'être fiers d'Equifax et de notre capacité à obtenir du succès.

Je suis extrêmement fier d'être votre leader pour ce voyage qui nous attend. Ensemble, nous allons restaurer la confiance de toutes les parties prenantes.

Je vous remercie.

Sincèrement,

Mark W. Begor
Président directeur général

Table des matières

Notre engagement envers l'éthique et la conformité	4
Comment utiliser ce Code	4
Personnes concernées par ce Code	4
Questions – Ligne d'assistance Intégrité	5
<i>Processus de la ligne d'assistance Intégrité</i>	5
Notre politique anti-représailles	6
Responsabilités des employés	6
Responsabilités supplémentaires de la direction d'Equifax	6
Coopération dans le cadre d'enquêtes	7
Prendre la bonne décision	8
Imputabilité et mesures disciplinaires	8
Dérogations et exceptions	8
Respect et intégrité au travail	9
Diversité et non-discrimination	9
Milieu de travail sans harcèlement	10
Confidentialité des employés	12
Santé et sécurité au travail	12
<i>Politique sur la consommation d'alcool et de drogues</i>	13
<i>Prévention de la violence au travail</i>	13
Entretenir des relations d'affaires appropriées	14
Comportement honnête et équitable	14
Conflits d'intérêts	14
<i>Occasions d'affaires</i>	15
<i>Amis et membres de la famille</i>	15
<i>Emplois externes</i>	15
<i>Investissements personnels</i>	15
<i>Utilisation de biens de la société</i>	15
<i>Prêts et avances pour directeurs et cadres dirigeants</i>	15
<i>Être membre du Conseil d'administration</i>	15
Cadeaux et frais de représentation	16
<i>Cadeaux et frais de représentation pour fonctionnaires</i>	16
Relations avec les fournisseurs	17
Veille concurrentielle	18
Protéger la vie privée et les renseignements confidentiels des autres	19
Marchés publics	20
Protéger nos renseignements et nos actifs	21
Protéger les actifs d'Equifax	21
Renseignements confidentiels	22
<i>Propriété intellectuelle</i>	22
Exactitude de documentation	23
<i>Exception en cas de litige</i>	24
Communiquer avec le public	25
Utilisation des réseaux sociaux	25
Respecter la lettre et l'esprit de la loi	26
Activités politiques	26
Transactions d'initié	26
Lois antitrust et concurrence loyale	28
Corruption et pots-de-vin	29
Conclusion	31
Certification	33



Notre engagement envers l'éthique et la conformité

Chaque employé a la responsabilité de protéger la réputation d'Equifax. Nous devons toujours agir de façon intègre. C'est ce qui nous rend dignes de confiance : les gens peuvent être certains que nous serons justes et honnêtes. Nous voulons être connus comme la société qui respecte toujours ses engagements et qui est un partenaire commercial fiable. Lorsque nous nous comportons convenablement, nous protégeons notre réputation, ce qui nous aide à réussir même dans l'environnement complexe et hautement concurrentiel d'aujourd'hui.

L'objectif de ce Code est de vous aider à prendre la bonne décision dans des situations particulières. Il résume comment nos activités commerciales respectent nos valeurs, nos politiques, ainsi que les lois et la réglementation applicables.

Equifax est active dans plusieurs pays, il est donc important de bien connaître les différentes lois et coutumes des différentes régions. Nous respectons les normes de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de nos collègues à travers le monde, mais tous les employés doivent, au minimum, respecter les lois applicables ainsi que les normes et principes de ce Code. Si vous avez une question ou si un aspect du Code vous préoccupe, veuillez communiquer avec le service juridique de votre région.

Comment utiliser ce Code

Ce Code est conçu pour vous servir de référence lorsque vous avez besoin de renseignements au sujet de nos normes et politiques, ou lorsque vous êtes confronté à une question éthique difficile.

Il est impossible de prévoir toutes les situations possibles, c'est pourquoi Equifax vous offre des ressources supplémentaires pour vous aider, en plus de ce Code. Ces ressources supplémentaires sont mentionnées un peu partout dans le Code. Comme toujours, Equifax compte sur vous pour faire appel à votre bon jugement et pour demander de l'aide lorsque vous en avez besoin.

Personnes concernées par ce Code

Ce Code est applicable à tous les employés, à tous les directeurs et à tous les cadres dirigeants d'Equifax et de toutes les unités fonctionnelles d'Equifax. Certains partenaires commerciaux, incluant des fournisseurs, des conseillers et des employés temporaires sont par extension considérés comme membres d'Equifax. Ces derniers doivent respecter l'esprit du Code, ainsi que toute disposition contractuelle applicable, lorsqu'ils travaillent pour Equifax.

Les gestionnaires qui supervisent nos partenaires commerciaux ont la responsabilité d'assurer que ces derniers comprennent nos normes éthiques. Si un partenaire commercial ne répond pas à nos attentes concernant l'éthique, la conformité et ses obligations contractuelles connexes, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat peuvent être prises.

Questions

– Ligne d'assistance Intégrité

Si vous voyez ou suspectez une activité illégale ou contraire à l'éthique, ou si vous ne savez pas trop comment agir dans une situation, parlez-en à votre supérieur et demandez de l'aide.

Il est possible que vous ne soyez pas à l'aise de parler d'un problème avec votre supérieur dans certaines situations. Si c'est le cas, communiquez avec votre partenaire des RH ou avec le directeur de l'éthique. Vous pouvez utiliser les méthodes suivantes pour signaler une activité illégale ou contraire à l'éthique :



- Appelez la ligne d'assistance Intégrité d'Equifax en composant le 877 482-5252. Pour les succursales internationales, consultez la section « Ethics Policies and Hotlines » (Politiques et lignes d'assistance concernant l'éthique) sur Equifax Central (le site intranet de la société) pour connaître le code d'accès sans frais de votre région.
- Envoyez un courriel au directeur de l'éthique : codeofconduct.office@equifax.com.

QUESTION Ma supérieure ne fait habituellement rien lorsqu'on lui fait part de comportements inappropriés, et je crois qu'elle a fait la vie dure à mes collègues lorsqu'ils ont signalé un problème. Maintenant, c'est moi qui ai un problème. Un de mes collègues fait quelque chose qui me semble contraire à l'éthique. Que dois-je faire?

Passez à l'action : signalez le problème. Vous avez la responsabilité de signaler les comportements inappropriés. Signaler un problème à votre supérieur est souvent le meilleur moyen de le résoudre efficacement, mais si ça ne fonctionne pas, ou si vous n'êtes pas à l'aise de le faire, parlez-en à un autre membre de la direction ou à n'importe quelle autre ressource présentée dans ce Code.

Processus de la ligne d'assistance Intégrité

La ligne d'assistance Intégrité est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des spécialistes formés d'un fournisseur externe indépendant de services de conformité pour entreprises répondront à votre appel, documenteront vos préoccupations et soumettront un rapport écrit au directeur de l'éthique d'Equifax aux fins d'enquête.

Vous pouvez communiquer avec la ligne d'assistance Intégrité de façon anonyme là où la loi le permet. Tous les signalements sont traités de la même façon, qu'ils soient anonymes ou pas.

Après avoir signalé un problème, vous recevez un numéro d'identification vous permettant de suivre les progrès à ce sujet. Il est important de suivre les progrès par rapport à votre signalement, surtout s'il a été fait de façon anonyme, car il est possible que nous ayons besoin de plus de renseignements pour mener l'enquête. Ce numéro d'identification vous permet aussi de suivre la résolution du dossier. Cependant, par respect de la vie privée, Equifax ne peut pas vous divulguer les mesures disciplinaires qui sont prises, le cas échéant.

Equifax utilise des mesures raisonnables pour assurer que toutes les personnes participant à l'examen et à l'enquête sur votre signalement le gardent confidentiel.

Equifax a l'occasion de s'améliorer chaque fois que vous posez une question ou signalez un problème.

Lorsque vous passez à l'action, lorsque vous faites part de problèmes et signalez des comportements inappropriés, vous protégez vos collègues et la réputation d'Equifax. N'oubliez pas qu'il est impossible de résoudre un problème si personne n'en est informé.

Notre politique anti-représailles

Vous pouvez signaler les comportements contraires à l'éthique sans crainte de représailles. Equifax ne tolère aucunes représailles contre les employés qui posent des questions ou qui signalent une violation réelle ou potentielle du Code.

QUESTION Je suspecte qu'il se passe des choses contraire à l'éthique impliquant mon supérieur dans mon unité fonctionnelle. Je sais que je devrais signaler mes soupçons, j'ai pensé contacter la ligne d'assistance Intégrité, mais j'ai peur des représailles.

Vous êtes tenu de signaler les comportements inappropriés. Dans votre situation, appeler la ligne d'assistance Intégrité est un bon choix. Nous enquêterons sur la question; nous aurons peut-être besoin de parler avec vous pour obtenir plus de renseignements. Après avoir signalé le problème, si vous faites l'objet de représailles, signalez-les. Nous prenons les allégations de représailles très au sérieux. Nous enquêtons sur tous les cas signalés, et si les soupçons devaient s'avérer fondés, les coupables feront face à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Responsabilités des employés

Chacun de nous a la responsabilité d'agir de façon intègre, même lorsque nous devons prendre des décisions difficiles. Agir de façon responsable est ce qui nous permet de réussir et de croître aujourd'hui et demain.

- Agissez toujours de façon professionnelle, honnête et éthique lorsque vous représentez Equifax.
- Lisez ce Code en portant particulièrement attention aux sujets qui concernent vos responsabilités professionnelles.
- Suivez toute la formation requise à temps et tenez-vous au courant de nos normes et de nos attentes.

- Signalez toute violation réelle ou potentielle de la loi, de la réglementation, du Code et des politiques d'Equifax à votre supérieur ou à n'importe laquelle des ressources mentionnées dans ce Code.
- Coopérez et dites toute la vérité dans le cadre d'enquêtes et d'audits; ne modifiez ni ne détruisez jamais des documents faisant l'objet d'une enquête, ou susceptibles de faire l'objet d'une enquête.

N'oubliez pas ceci : il n'y a aucune excuse valable, pas même l'atteinte d'objectifs commerciaux importants, pour violer une loi, des règles, le Code ou les politiques d'Equifax.

QUESTION Je suis gestionnaire et je ne comprends pas trop mes obligations dans le cas où une personne accuserait une autre; et que devrais-je faire si la personne accusée était un haut dirigeant?

Peu importe qui est visé par une accusation, vous devez signaler tout comportement inapproprié, sans exception. Equifax offre plusieurs canaux pour signaler les problèmes. Si, pour n'importe quelle raison, vous n'êtes pas à l'aise de signaler un problème à une personne en particulier, signalez-le à une des autres ressources mentionnées dans le Code ou à un autre membre de la direction.

Responsabilités supplémentaires de la direction d'Equifax

Les dirigeants d'Equifax ont les responsabilités supplémentaires suivantes :

- Servir d'exemple à suivre. Les gestionnaires doivent respecter les normes les plus élevées de conduite éthique des affaires.
- Favoriser un environnement axé sur le développement de relations, où les efforts sont reconnus, et qui accorde de l'importance au respect mutuel et à la communication ouverte.
- Servir de ressource pour les autres. Expliquer aux employés, aux conseillers et aux sous-traitants en quoi le Code est applicable à leurs activités quotidiennes.

- Être proactif. Saisir toute occasion de discuter de l'éthique et des situations difficiles avec les autres.
- Créer un environnement dans lequel tout le monde est à l'aise de poser des questions et de signaler toute violation potentielle du Code. Réagir rapidement et efficacement aux problèmes qui leur sont signalés.
- Ne jamais demander à quelqu'un ni pousser quelqu'un à faire quelque chose qu'ils ne sont pas autorisés à faire eux-mêmes.
- Assurer que les ressources d'Equifax sont utilisées correctement et de façon productive.
- Être conscients des limites de leur pouvoir d'autorité et ne jamais dépasser ces limites. Déléguer leur pouvoir d'autorité seulement dans les situations où ils sont autorisés à le faire, et ne jamais déléguer leur pouvoir d'autorité à une personne susceptible d'agir de façon contraire à la loi ou à l'éthique.
- S'ils supervisent des tiers, assurer que ces tiers comprennent leurs obligations en matière d'éthique et de conformité.

Les gestionnaires ne doivent jamais interpréter les questions d'éthique comme une menace ou une remise en question de leur autorité; nous voulons que la communication ouverte, honnête et fondée sur la confiance devienne un aspect naturel de notre quotidien.

Coopération dans le cadre d'enquêtes

Tous les employés doivent coopérer complètement et dire toute la vérité dans le cadre d'enquêtes. En ce qui a trait aux enquêtes menées par des organismes de réglementation, nous ne devons jamais mentir à un enquêteur et nous ne devons jamais modifier ni détruire des documents faisant l'objet d'une enquête.

Toutes les demandes de renseignements autres que ceux qui sont ordinairement fournis doivent être immédiatement signalées au directeur de l'éthique d'Equifax. Lorsque nous sommes avisés qu'une enquête externe est menée, nous agissons rapidement pour préserver les documents qui pourraient être pertinents.

Enquêtes

Vous devez coopérer pleinement et vous assurer que tout renseignement que vous fournissez est vrai, clair et complet. Lorsque vous êtes mis au courant d'une enquête, avisez immédiatement votre supérieur immédiat ainsi que le service juridique d'Equifax avant de faire quoi que ce soit ou de vous engager à faire quoi que ce soit.

En ce qui a trait aux vérifications, enquêtes et audits, vous ne DEVEZ PAS :

- Détruire, modifier ou cacher des documents en réaction ou en prévision d'une demande de fournir ces documents.
- Fournir des renseignements incomplets, faux ou trompeurs à un enquêteur interne ou externe ni inciter d'autres personnes à fournir de tels renseignements.
- Mener votre propre enquête; des ressources appropriées seront affectées à l'enquête.

QUESTION Je suis chef de service. Je remarque des comportements inappropriés au sein d'une équipe dont je ne suis pas responsable, suis-je quand même tenu de signaler le problème?

Vous êtes principalement responsable des employés, des entrepreneurs et des tiers que vous êtes chargé de superviser, mais tous les employés d'Equifax sont tenus de signaler tout comportement inapproprié dont ils sont au courant. En tant que dirigeant, vous avez la responsabilité supplémentaire de servir d'exemple à suivre; vous êtes obligé de réagir. La meilleure approche est de commencer par parler avec le supérieur en charge de la zone dans lequel problème se produit. Si ça ne fonctionne pas ou que cela est impossible, faites appel aux autres ressources mentionnées dans le Code.

QUESTION Je viens d'apprendre qu'un de mes bons amis est accusé de harcèlement sexuel et qu'une enquête a été ouverte à ce sujet. Je ne peux pas croire que cette accusation soit fondée, et je crois que j'ai le devoir d'avertir mon ami à l'avance pour qu'il puisse se défendre. En tant que son ami, n'ai-je pas la responsabilité morale de l'avertir?

Vous ne devez en aucun cas prévenir une personne faisant l'objet d'une enquête. Votre ami aura l'occasion de répondre à cette accusation, et toutes les mesures seront prises pour assurer que l'enquête est juste et impartiale. Une accusation de harcèlement sexuel est très grave, et comporte des répercussions pour les personnes concernées et pour Equifax. Prévenir votre ami pourrait compromettre l'enquête et exposer Equifax à des risques et des coûts additionnels.

QUESTION Mon unité fonctionnelle établit une série d'objectifs que l'on se doit d'atteindre. J'ai parfois l'impression qu'on me pousse à faire des choses qui violent le Code et les politiques d'Equifax pour atteindre ces objectifs. Est-ce acceptable?

Non. Les entreprises performantes établissent des objectifs élevés pour leurs employés, mais vous ne devez jamais violer le Code ni les politiques d'Equifax pour atteindre vos objectifs.

Imputabilité et mesures disciplinaires

Toute violation des lois et de la réglementation applicables, du Code et des politiques d'Equifax, de même qu'encourager des personnes à les violer, expose Equifax à des pénalités et met sa réputation en péril. Vous êtes tenu de signaler tout manquement à l'éthique ou à la conformité pour qu'une solution efficace puisse être envisagée. Il est important que vous compreniez que violer des lois ou des règlements peut entraîner des conséquences juridiques et des pénalités pouvant aller jusqu'à une poursuite criminelle.

Dérogations et exceptions

La direction révisé régulièrement le Code et recommande des modifications, s'il y a lieu, au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Dans de très rares et très particulières circonstances, Equifax peut déterminer qu'il est préférable de déroger à une disposition du Code. Seuls le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont le pouvoir d'autoriser un cadre dirigeant, un directeur financier principal ou un directeur à déroger au Code. Cette dérogation doit être divulguée conformément aux exigences légales applicables.

Prendre la bonne décision

Il n'est pas toujours facile de prendre la bonne décision. Il y aura des moments où vous serez sous pression ou vous ne saurez pas trop ce que vous devez faire. Dans ces situations, souvenez-vous que vous n'êtes pas seul. Vos collègues et la direction sont là pour vous aider, et d'autres ressources sont à votre disposition pour vous aider, comme le Code, votre supérieur et la ligne d'assistance Intégrité.



Les questions suivantes peuvent vous aider à prendre la bonne décision lorsque vous êtes confronté à un choix difficile :

- Est-ce légal?
- Cela respecte-t-il le Code?
- Est-ce basé sur une compréhension approfondie des risques posés?
- Pourrai-je me regarder dans le miroir et être fier de ma décision?
- Prenrais-je la même décision si les journaux annonçaient que je l'ai prise?

Si la réponse à n'importe laquelle de ces questions est « non », arrêtez et avisez-nous de la situation.



Respect et intégrité au travail

Chacun de nous mérite un traitement honnête, respectueux et équitable, et nous devons toujours traiter les autres comme nous voulons l'être. Cet engagement réciproque est le fondement de notre succès. Pour respecter cet engagement, et pour attirer et retenir des personnes talentueuses, il est primordial que nous continuions de favoriser un environnement de travail coopératif, professionnel et respectueux.

En plus d'aider Equifax à réussir, un tel environnement permet à chacun de nous de s'épanouir et de réaliser son plein potentiel. Les paragraphes suivants présentent les aspects les plus importants de cet environnement de travail.

Diversité et non-discrimination

Equifax réunit des employés de toutes sortes d'origines et de cultures, avec toutes sortes de qualités et compétences. Ce mélange de talents et de ressources est ce qui nous a permis de former les équipes dynamiques et diversifiées qui sont à la source des résultats de la société.

Nos collègues, les chercheurs d'emploi et nos partenaires commerciaux méritent le respect et doivent uniquement être jugés en fonction de leurs qualités, de leurs compétences démontrées et de leurs réalisations.

Equifax ne tolère aucune discrimination basée sur la race, la couleur de la peau, la religion, l'origine ancestrale, le sexe et le genre (incluant tout ce qui a trait à la grossesse, à l'enfantement, aux conditions médicales

connexes, aux stéréotypes concernant les sexes et au transgenrisme), l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le service militaire, l'origine nationale, la maladie physique, la maladie mentale, l'information génétique, le statut de citoyen, ou sur tout autre statut protégé par la loi.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Traiter les autres de façon respectueuse et professionnelle.
- Ne pas discriminer les gens en fonction de n'importe quelle caractéristique protégée par la loi ou par les politiques d'Equifax.

ATTENTION :

- Aux commentaires, plaisanteries et autres, incluant les courriels, qui ne respectent pas ce Code.
- Aux partis pris lors du jugement des autres. Si vous dirigez des employés, vous devez seulement les juger en fonction de leur rendement. Excluez les considérations superflues de votre processus de prise de décisions. Considérez uniquement des normes objectives et quantifiables.

EN SAVOIR PLUS

- Pour toute question ou préoccupation concernant la diversité et l'égalité des chances, communiquez avec votre supérieur ou avec votre partenaire des ressources humaines.

QUESTION Un de mes collègues envoie des courriels avec des farces et des commentaires méprisant certaines nationalités. Ces courriels me rendent mal à l'aise, mais personne d'autre n'en parle. Que dois-je faire?

Vous devez aviser votre supérieur ou partenaire des ressources humaines. Envoyer des plaisanteries de ce genre représente une violation de nos normes concernant la diversité, le harcèlement et la discrimination. En ne faisant rien, vous tolérez la discrimination et des croyances qui peuvent sérieusement nuire à l'environnement d'équipe que nous avons tous créé.

Milieu de travail sans harcèlement

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement dépourvu d'intimidation, de harcèlement et d'abus.

Aucun comportement verbal ou non verbal ayant pour objectif ou pour effet de déranger le rendement de travail des autres ou de créer un environnement de travail intimidant, offensant, abusif ou hostile ne sera toléré. Equifax ne tolère pas le harcèlement de ses employés, candidats, fournisseurs ou clients, et notre politique est d'offrir un environnement de travail exempt de harcèlement.

Le harcèlement sexuel est une forme courante de harcèlement; il y a harcèlement sexuel lorsque :

- Des gestes malvenus, comme une demande de rendez-vous, une faveur sexuelle ou autre comportement de nature sexuelle, sont une condition d'emploi ou sont utilisés comme fondement de décisions d'emploi.
- Un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile est créé par des avances sexuelles malvenues, des plaisanteries insultantes ou tout autre comportement verbal ou non verbal de nature sexuelle.

Exemples de harcèlement sexuel :

- Les remarques sexuelles offensantes, les avances sexuelles, le flirt, les propositions indécentes, les demandes de faveurs sexuelles ou autres comportements verbaux ou non de nature sexuelle, quel que soit le sexe des personnes touchées;
- Un comportement physique malvenu ou offensant, y compris les attouchements, quel que soit le sexe des personnes touchées;
- L'affichage de photos désobligeantes, de dessins ou de photographies offensants et autres communications offensantes, incluant les courriels; et
- La menace de représailles pour le refus d'avances sexuelles, d'une demande de faveurs sexuelles ou pour avoir signalé une violation de ce Code.

Equifax ne tolère pas :

- Les menaces, les appels obscènes, le harcèlement criminel et toute autre forme de harcèlement.
- Causer des blessures aux autres.
- Intentionnellement endommager les biens d'une autre personne ou employer des gestes agressifs de façon à ce qu'une autre personne ait peur d'être blessée.
- Menacer, intimider ou forcer une personne n'importe où, n'importe quand, pour n'importe quelle raison.
- Faire des remarques offensantes, des plaisanteries et insultes basées sur la race, la couleur de la peau, la religion, l'origine ancestrale, le sexe et le genre (incluant tout ce qui a trait à la grossesse, à l'enfantement, aux conditions médicales connexes, aux stéréotypes concernant les sexes et au transgenrisme), l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le service militaire, l'origine nationale, la maladie physique, la maladie mentale, l'information génétique, le statut de citoyen, ou sur tout autre statut protégé par la loi.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Vous aider les uns les autres en nous signalant les comportements de collègues qui rendent les autres mal à l'aise.
- Ne jamais tolérer le harcèlement sexuel, incluant les demandes de faveurs sexuelles ou autres comportements verbaux ou non verbaux malvenus de nature sexuelle.
- Agir de façon professionnelle en tout temps. Ne visitez pas des sites Internet inappropriés, et ne présentez pas des images sexuellement explicites ou offensantes.
- Promouvoir une attitude positive concernant les politiques dont l'objectif est de créer un environnement de travail sécuritaire, éthique et professionnel.
- Signaler tout incident de harcèlement ou d'intimidation pouvant nuire à notre capacité à travailler ensemble et à être productifs. Vous pouvez signaler les incidents de ce genre à votre supérieur, à votre partenaire des RH, à la ligne d'assistance Intégrité ou au directeur de l'éthique d'Equifax. N'oubliez pas que tout gestionnaire témoin d'un incident de harcèlement, ou à qui on signale un incident de harcèlement, est tenu de le signaler à son tour au service des ressources humaines ou au directeur de l'éthique d'Equifax.

ATTENTION :

- Aux commentaires, aux gestes et aux contacts physiques malvenus.
- À la présentation d'images ou d'autres contenus sexuellement explicites ou offensants.
- Aux plaisanteries et aux commentaires à caractère sexuel ou offensants (explicites ou sous-entendus) et à la fixation du regard.
- À l'abus verbal, aux menaces et à la moquerie.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant nos politiques anti-harcèlement avec votre supérieur ou avec votre partenaire des RH.

QUESTION **Durant un voyage d'affaires, un de mes collègues m'a demandé, de façon répétée, d'aller prendre un verre et a fait des commentaires sur mon apparence qui m'ont mis mal à l'aise. Je lui ai demandé d'arrêter, mais il a continué. Nous n'étions pas au bureau et c'était en dehors des heures de travail, donc je ne sais pas trop quoi faire. Est-ce du harcèlement?**

Oui. Ce type de comportement n'est pas toléré, que ce soit durant les heures de travail ou dans d'autres situations liées au travail comme les voyages d'affaires. Vous pouvez réagir en disant à votre collègue que son comportement est inapproprié et qu'il doit arrêter, ou en signalant l'incident au service des ressources humaines ou au directeur de l'éthique d'Equifax.



Confidentialité des employés

Au cours des dernières années, les personnes, les entreprises et les gouvernements sont devenus bien plus soucieux de la confidentialité et de la protection des renseignements personnels. En conséquence, les lois régissant l'accès, la collecte, le partage et l'utilisation de renseignements sont de plus en plus restrictives.

Beaucoup d'entre nous ont accès à des renseignements personnels sur nos collègues et d'autres personnes. Protéger ces renseignements est maintenant une exigence légale, mais pour Equifax, la confidentialité a toujours été nécessaire.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Apprendre quels types de renseignements sont particulièrement protégés par la loi et les politiques d'Equifax (comme les renseignements permettant d'identifier une personne, incluant les numéros d'assurance sociale et les numéros de comptes en banque), et d'utiliser des moyens appropriés pour les protéger (comme le chiffrement et autres méthodes de restriction d'accès).
- Protéger la confidentialité des renseignements personnels des employés actuels, des anciens employés, des demandeurs d'emploi, des partenaires commerciaux et des clients.
- Ne jamais divulguer les renseignements sur des employés à des entités externes.
- Ne pas accéder à des renseignements personnels, de ne pas en discuter et de pas en communiquer à moins d'avoir une raison commerciale légitime de le faire.
- Retourner ou détruire les renseignements personnels qui ne sont plus requis pour des raisons commerciales, conformément à nos politiques de conservation de documents.
- Communiquer des renseignements confidentiels sur des employés à l'intérieur d'Equifax seulement si vous avez pris des mesures appropriées pour les protéger.
- Signaler immédiatement toute perte ou divulgation accidentelle de renseignements sur des employés à un supérieur.

ATTENTION :

- À la divulgation accidentelle de renseignements confidentiels lorsque vous êtes en public, comme en parlant au téléphone ou en travaillant sur votre ordinateur portable.

- À la perte du contrôle de renseignements confidentiels. Lorsque vous envoyez des renseignements personnels à l'étranger ou à des tiers, assurez-vous que l'envoi est pour des raisons commerciales légitimes, et qu'il respecte les politiques de sécurité d'Equifax ainsi que les lois applicables dans la région de l'expéditeur et dans la région du destinataire.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la confidentialité des employés et les renseignements confidentiels avec le service mondial de sécurité ou avec le directeur de la sécurité de l'information de votre région.

Santé et sécurité au travail

Equifax tient à offrir un environnement de travail sain et sécuritaire pour ses employés et ses visiteurs. Chacun de nous a la responsabilité d'agir de façon à se protéger et à protéger les autres.

Soyez proactif et signalez tout problème de santé ou de sécurité. Plus nous communiquons, plus nous sommes en mesure de corriger les conditions de travail malsaines ou dangereuses.

Vous avez la responsabilité de signaler les situations et les environnements qui posent un risque de santé ou de sécurité à votre partenaire des ressources humaines ou au directeur de la sécurité de l'information de votre région. Nous pouvons seulement avoir un environnement de travail sain et sécuritaire si nous pouvons compter sur la collaboration active de tout le monde.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Respecter les règles et pratiques de santé et de sécurité applicables à votre poste.
- suivre les plans de préparation aux situations d'urgence, au besoin.
- Toujours mettre votre carte d'identité en évidence et de toujours l'utiliser pour entrer et sortir d'endroits sécurisés. Ne permettez jamais à une personne d'entrer si sa carte d'identité ne fonctionne pas ou si la personne n'a pas de carte d'identité.
- Respecter toutes les politiques et procédures de santé et de sécurité.
- Favoriser un environnement de travail propre et sécuritaire en gardant les postes de travail, les couloirs et les autres espaces du milieu de travail en ordre et dépourvus d'obstacles, de câbles et d'autres dangers potentiels.

ATTENTION :

- Aux pratiques et conditions de travail non sécuritaires.
- À l'application relâchée des normes de sécurité comme ne pas appliquer à la lettre les procédures d'accès ou les règles concernant les mots de passe.
- Les menaces, l'intimidation et la violence ne sont pas tolérées par Equifax, que ce soit dans le milieu de travail habituel ou n'importe où ailleurs dans le cadre d'une activité reliée au travail.
- Il est strictement interdit d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme meurtrière ou d'explosifs dans les installations d'Equifax dans toutes les circonstances. Cette règle est applicable à l'ensemble des propriétés et installations d'Equifax, incluant les espaces de stationnement et les lieux de travail temporaires ou de rechange appartenant, gérés ou occupés par Equifax.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la santé ou la sécurité au travail avec votre partenaire des RH, avec le service mondial de la sécurité ou avec le directeur de la sécurité de l'information de votre région.

Interdiction de consommation d'alcool et de drogues

- Il est strictement défendu d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues pendant que vous travaillez pour Equifax ou que vous vous trouvez dans des installations d'Equifax. Vous devez toujours être apte à accomplir vos tâches de travail.
- Il vous est interdit de consommer, de posséder ou d'être sous l'influence de drogues illégales ni de toute autre substance pouvant compromettre un environnement de travail sain et sécuritaire, ou pouvant nuire à la réputation d'Equifax.
- Les actions illégales qui discréditent la société impliquant des drogues illégales, des substances contrôlées ou de l'alcool durant les heures de travail ou dehors des heures de travail justifient des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Prévention de la violence au travail

La violence dans toutes ses formes est strictement interdite à Equifax. Equifax ne tolère aucun des éléments suivants :

- Intimidation, menaces et comportement hostile.
- Causer des blessures aux autres.
- Vandalisme, incendies volontaires, sabotage et autres activités criminelles.
- Être en possession d'une arme dans les installations de la société.
- Commentaires offensants au sujet d'événements ou de comportements violents.
- Tout autre geste ou comportement que la direction juge inapproprié pour un milieu de travail.

QUESTION J'ai remarqué que les gens font des choses qui me semblent dangereuses là où je travaille. À qui puis-je en parler? Je ne travaille pas ici depuis longtemps et je ne veux pas que les autres pensent que je suis un fauteur de trouble.

Parlez de vos préoccupations avec votre supérieur, avec votre partenaire des ressources humaines, avec le service mondial de la sécurité ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax. Les gestes qui vous semblent dangereux ont peut-être une justification parfaitement raisonnable, mais il est important de comprendre que signaler une inquiétude n'est pas être un fauteur de trouble; c'est être responsable.

QUESTION Les sous-traitants doivent-ils respecter les mêmes politiques et procédures de santé et sécurité au travail que les employés?

Absolument. Les chefs de service et les superviseurs se doivent de s'assurer que les sous-traitants et les fournisseurs travaillant dans les installations d'Equifax comprennent et respectent les lois et la réglementation applicables à l'installation concernée, ainsi que toute autre exigence supplémentaire imposée par Equifax.



Entretenir des relations d'affaires appropriées

Comportement honnête et équitable

Les employés, directeurs et cadres dirigeants d'Equifax doivent interagir de façon loyale avec les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les concurrents. Dites toujours la vérité au sujet de nos services et de nos capacités. Ne faites jamais une promesse que nous ne pouvons pas tenir. Ne tentez jamais de gagner un avantage injuste par la manipulation, la dissimulation, l'abus de renseignements confidentiels, la fausse représentation, la fraude ou toute autre pratique déloyale. Autrement dit, vous devez interagir avec tous les intervenants comme s'ils étaient vos collègues.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Être honnête et équitable envers les autres.
- Répondre à toutes les demandes raisonnables de nos clients, de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux, mais de ne jamais répondre à une demande de faire quelque chose d'illégal ou qui ne respecte pas les normes d'Equifax.
- Faire uniquement des promesses que vous pouvez tenir et de toujours tenir vos promesses.

ATTENTION :

- Aux personnes qui vous incitent à violer la loi, la réglementation ou les politiques.
- À la tentation de dire aux gens ce qu'ils veulent entendre au lieu de leur dire la vérité.

EN SAVOIR PLUS :

- Discutez de toute question ou préoccupation à ce sujet avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax.

Conflits d'intérêt

Les employés, directeurs et cadres dirigeants d'Equifax doivent éviter toute activité, tout investissement, tout parti pris et toute association qui interfère ou qui

semble interférer avec l'autonomie de leur jugement par rapport à leurs responsabilités et obligations professionnelles envers Equifax, ou par rapport aux intérêts généraux d'Equifax et de ses actionnaires. Les conflits d'intérêt peuvent découler de nombreuses situations. Un conflit d'intérêts a lieu lorsqu'un de vos intérêts fait concurrence à un intérêt d'Equifax, affectant ainsi votre capacité à prendre des décisions qui favorisent toujours l'intérêt d'Equifax. Chacun de nous doit faire preuve de bon jugement et éviter les situations pouvant même donner l'apparence d'un conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts minent la confiance du public envers Equifax et mettent sa réputation en péril.

Les conflits d'intérêts peuvent être réels, potentiels ou même une question d'apparence. La nature d'un conflit d'intérêts peut être subjective, c'est pourquoi il est important que vous divulguiez tout ce qui pourrait être interprété de près ou de loin comme un conflit d'intérêts à votre supérieur, au service juridique et au directeur de l'éthique d'Equifax. Nous pourrions alors évaluer, gérer et surveiller la situation convenablement.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Éviter les situations donnant lieu à un conflit d'intérêts autant que possible.
- Toujours prendre des décisions commerciales qui sont dans le meilleur intérêt d'Equifax.
- Discuter en détail avec votre supérieur de toute situation pouvant donner l'impression d'un conflit d'intérêts potentiel. Vous devez aussi divulguer la situation au service juridique et au directeur de l'éthique d'Equifax.
- Soyez prévoyant : divulguiez de façon proactive toute situation dans laquelle un de vos intérêts, ou un des intérêts d'un membre de votre famille immédiate, est susceptible de faire concurrence à un des intérêts d'Equifax.

ATTENTION :

Les situations suivantes sont des exemples courants de conflits d'intérêts potentiels :

Occasions d'affaires

Si vous êtes mis au courant d'une occasion d'affaires en raison de votre travail ou de votre poste de directeur, cette occasion appartient à Equifax. Cela veut dire que vous n'avez pas le droit de saisir cette occasion pour vous-même, à moins d'avoir reçu l'approbation du service juridique.

Amis et membres de la famille

Il est possible que vous vous retrouviez occasionnellement dans une situation où vous travaillez avec un ami proche ou un membre de votre travail qui est employé d'un client, d'un fournisseur, d'un concurrent ou autre. Puisqu'il est impossible de prévoir toutes les situations représentant un conflit d'intérêts potentiel, vous devez divulguer votre situation à votre supérieur afin que toute mesure de précaution nécessaire, s'il y a lieu, soit prise.

Emplois externes

Afin d'assurer qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts et que tout problème potentiel est résolu, vous devez divulguer vos emplois externes à votre supérieur et en discuter avec lui. Vous devez aussi assurer que cette activité externe n'interfère pas avec votre capacité de faire votre travail. Travailler pour un concurrent, un fournisseur ou un client peut donner lieu à un conflit d'intérêts qui doit être résolu. Aussi, toute activité d'affaires externe ne doit pas faire concurrence à Equifax ni concerner une entité qui est en relation d'affaires avec Equifax.

Investissements personnels

Vous ne devez pas détenir des placements ou des parts considérables auprès d'un concurrent, d'un fournisseur, d'un client ou d'un partenaire commercial d'Equifax à moins d'en avoir obtenu la permission écrite du directeur de l'éthique d'Equifax. Il est difficile de définir « considérable », mais comme règle générale, cela signifie que votre investissement ne doit pas être assez important pour que quelqu'un puisse raisonnablement croire que vous

pourriez nuire à Equifax afin de favoriser votre investissement. Si vous soupçonnez être en conflit d'intérêts, mais que vous n'en êtes pas certain, demandez conseil.

Utilisation de biens de la société

Il est interdit aux employés d'utiliser les biens et services d'Equifax pour leur bénéfice personnel sauf si l'utilisation de ces biens et services par les employés ou le public est dûment autorisée. Vous devez obtenir un accord préalable de la société pour l'utilisation des terres, matériaux, équipements, etc. appartenant à la société sous une autre circonstance. Vous ne devez pas vendre, prêter, donner ou autrement disposer de la propriété de la société quelle que soit sa condition ou valeur, sans autorisation appropriée. D'autres renseignements à ce sujet sont présentés dans la section « Protéger nos renseignements et nos actifs » à la page 21.

Prêts et avances pour directeurs et cadres dirigeants

Equifax n'est pas autorisée à offrir ni à entretenir du crédit, ni à arranger l'octroi ou le renouvellement de crédit, sous la forme d'un prêt personnel à n'importe quel directeur ou cadre dirigeant (incluant les membres de leur famille). Des extensions de crédit pour les employés cadres non exécutifs seront faites en accord avec une autre politique de la société associée à ces matières.

Être membre du Conseil d'administration

Être cadre dirigeant d'une autre société ou faire partie du comité permanent d'un organisme, incluant les organismes gouvernementaux, peut représenter un conflit d'intérêts. Avant d'accepter une nomination au conseil ou au comité d'administration d'un organisme qui pourrait entrer en conflit avec Equifax, vous devez obtenir l'approbation du directeur juridique principal.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation au sujet des conflits d'intérêts avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax.



Cadeaux et divertissements

Dans certaines circonstances, un cadeau modeste peut être offert en remerciement, ou un repas peut être offert pour discuter de questions d'affaires dans le cadre d'une relation professionnelle légitime. Cependant, l'offre mal gérée de cadeaux et divertissements peut créer l'apparence d'un conflit d'intérêts, surtout si elle est fréquente ou si la valeur est assez grande pour qu'une personne puisse raisonnablement croire qu'on essaie d'influencer une décision d'affaires.

Notre politique sur les cadeaux et les divertissements est très simple : nous n'offrons aucun cadeau, aucune faveur et aucune activité de représentation avec l'intention d'influencer une décision d'affaires.

Cadeaux et divertissements - Pensez avant d'agir

Il y a toutes sortes de formes de cadeaux et de divertissements, comme des paniers de fruits, des repas au restaurant ou des billets pour un événement sportif, par exemple. Avant d'accepter ou d'offrir des cadeaux ou des divertissements, évaluez bien la situation : est-ce légitimement dans l'intérêt d'Equifax? La valeur est-elle raisonnable et coutumière? Est-ce que les dispositions de ce Code, les politiques et les lignes directrices d'Equifax sont respectées? Serait-il embarrassant pour Equifax que les journaux annoncent que nous avons accepté ou offert le cadeau ou le divertissement?

ASSUREZ-VOUS DE :

- Offrir et accepter seulement des cadeaux et des divertissements qui agrémentent une relation d'affaires légitime de façon raisonnable.
- Ne jamais accepter des cadeaux d'un partenaire commercial avec qui vous négociez les conditions d'un contrat, d'une entente ou d'un marché.
- Accepter et d'offrir des cadeaux et des divertissements qui favorisent une bonne entente dans le cadre de relations d'affaires, et de ne jamais offrir ni accepter des cadeaux qui font en sorte que la personne qui le reçoit doit, ou semble devoir, quelque chose à la personne qui l'a donné.
- Ne jamais demander des cadeaux, des faveurs, des divertissements, ni des services.

- Ne jamais accepter de l'argent ni ses équivalents.
- Signaler la situation à la direction si vous êtes témoin de tout signe qu'un employé, un tiers ou n'importe quel agent d'Equifax est impliqué dans toute tentative d'influencer indûment la décision d'un client ou d'un fonctionnaire.

ATTENTION :

- Aux partenaires commerciaux et aux clients dont les politiques concernant les cadeaux et les divertissements peuvent être différents des nôtres.
- Aux tiers et agents qui sont jugés importants principalement pour leurs contacts ou leurs relations personnelles au lieu des services qu'ils offrent, ou qui demandent une rémunération disproportionnée à la valeur des services qu'ils offrent.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant les cadeaux et les divertissements avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax.
- D'autres renseignements à ce sujet sont présentés dans la politique mondiale sur les crimes financiers, qui se trouve dans la section « Politiques de conformité réglementaire » d'Equifax Central.

QUESTION Dans le cadre d'un voyage d'affaires, j'ai reçu un cadeau qui me semblait un peu extravagant de la part d'un partenaire commercial. Que dois-je faire?

Vous devez en parler avec votre supérieur ou signaler la réception du cadeau au directeur de l'éthique d'Equifax dès que possible. Equifax devra peut-être retourner le cadeau, accompagné d'une lettre expliquant notre politique à ce sujet. Si le cadeau est périssable ou trop difficile à retourner, il est également possible de le distribuer entre les employés, ou d'en faire don à un organisme de charité, et d'envoyer une lettre expliquant la situation à la personne qui a originalement offert le cadeau.

QUESTION Dans le cadre de négociations contractuelles avec un fournisseur potentiel, le fournisseur a dit qu'il avait reçu une invitation de courtoisie à un séminaire commercial de la région. Il ne peut pas y participer, et m'a demandé si je voulais y aller à sa place. Je pensais justement participer au séminaire de toute façon puisque le sujet du séminaire est relié à mon travail. Puisque je n'en tire pas de bénéfice personnel, que ce serait avantageux pour Equifax et qu'il serait dommage de gaspiller cette invitation, je pensais accepter cette offre. Serait-ce la bonne décision?

Vous devez refuser cette offre. Vous ne pouvez pas accepter un cadeau, peu importe lequel, d'une entité avec laquelle vous êtes en négociation contractuelle. Accepter des cadeaux d'une entité avec laquelle vous êtes en négociation peut donner l'apparence d'une compensation sous-entendue, ce qui est toujours inapproprié.

Cadeaux et divertissements - Fonctionnaires

Il faut faire bien attention lorsque nous interagissons avec des gouvernements, des agences gouvernementales, des partis politiques, des organismes publics internationaux et leurs représentants. Aucun cadeau, aucun divertissement et aucun autre type de bénéfice pouvant avoir l'apparence d'une tentative d'influencer indûment une décision ou d'obtenir un avantage indu ne peut être offert à des fonctionnaires.

Avant d'offrir un cadeau, un repas, le remboursement de frais de déplacement ou tout autre bénéfice similaire à des administrateurs gouvernementaux, assurez-vous que votre offre respecte la politique mondiale sur les crimes financiers d'Equifax.

Toute demande de paiement indu auprès de vous ou d'un autre employé, ou toute action prise ou menacée par un administrateur gouvernemental dans le but d'obtenir un paiement indu, doit être immédiatement signalée au directeur de l'éthique d'Equifax.

Relations avec les fournisseurs

Traiter avec les fournisseurs, les entrepreneurs et les clients peut être une question sensible de droit et d'éthique. En général, Equifax attend de tous ses employés qu'ils mènent leurs activités honnêtement et éthiquement. Les directives suivantes supplémentent mais ne remplacent pas les critères spécifiques des politiques d'achat ou de vente de la société.

- **Traitement des autres :** Les employés doivent traiter tous les fournisseurs, entrepreneurs et clients justement et honnêtement à tout moment. Les employés ne devraient pas profiter de manière déloyale, à travers une manipulation, une dissimulation, un abus d'informations privilégiées, une fausse déclaration concernant des faits importants ou d'autres négociations déloyales.
- **Accepter ou donner de l'argent, des cadeaux ou des divertissements :** Aucun employé, personnellement ou au nom de la société ne demandera, n'acceptera, n'offrira ni ne donnera, directement ou indirectement, de l'argent, des cadeaux d'une valeur autre que nominale, habituellement dans le secteur de l'hospitalité ou des spectacles, des prêts (sauf d'établissements de prêt) ou d'un autre traitement préférentiel en traitant avec un fournisseur, un entrepreneur, un client ou un concurrent présent ou potentiel.
- **Paiement aux acheteurs :** Aucun employé, personnellement ou au nom de la société, ne fera de paiements aux acheteurs ou aux autres employés d'un fournisseur, entrepreneur ou client pour obtenir ou retenir un contrat, ou pour réaliser des prix plus bas ou plus élevés pour la société. Toutefois, vous pouvez donner des cadeaux de valeur nominale en des occasions d'offrande de cadeaux conformes aux coutumes locales.

Si vous êtes responsable d'une relation avec un fournisseur ou un client, vous ne devez jamais laisser ce fournisseur ou client croire qu'il peut influencer indûment une décision d'approvisionnement d'Equifax. Toute apparence de conflit d'intérêts, fondée ou non, doit être évitée en tout temps.



Interactions avec les fournisseurs

Nos fournisseurs et partenaires commerciaux sont essentiels à nos activités commerciales et à l'atteinte de nos objectifs. C'est pourquoi nous les choisissons soigneusement et que nous utilisons un processus de sélection objectif.

- Évitez tout conflit d'intérêts et tout favoritisme dans vos relations avec les fournisseurs.
- Aidez nos fournisseurs et partenaires commerciaux à comprendre nos attentes et respectez toujours nos normes et politiques.
- Dénoncez tout partenaire commercial qui ne semble pas respecter nos normes ou remplir ses obligations contractuelles.
- Coopérez avec toutes les vérifications et enquêtes concernant nos partenaires commerciaux.

Veille concurrentielle

Les renseignements sur nos concurrents sont d'une grande valeur dans l'environnement concurrentiel d'aujourd'hui. Lorsqu'ils recueillent des renseignements sur les concurrents, les employés d'Equifax et autres personnes qui travaillent pour Equifax, doivent toujours respecter les normes éthiques les plus élevées.

Nous ne devons jamais user de fraude, de fausse représentation, ni de tromperie pour obtenir des renseignements. Nous ne devons jamais utiliser des technologies invasives pour espionner les autres. Nous devons aussi faire bien attention lorsque nous acceptons des renseignements de tiers, surtout lorsque nous savons ou pouvons raisonnablement présumer que les renseignements sont confidentiels. Vous devez connaître la source et y faire confiance, et être certain que les renseignements fournis ne sont pas protégés en vertu des lois sur les secrets commerciaux ni d'ententes de non-divulgence ou de confidentialité. En cas de doute, optez pour la prudence et communiquez avec le service juridique avant d'utiliser des renseignements reçus de tiers ou de faire quoi que ce soit en fonction de renseignements reçus de tiers.

Equifax comporte des employés qui ont déjà travaillé pour des concurrents. La société reconnaît et respecte les obligations de ces employés concernant la confidentialité des renseignements qu'ils connaissent.

Obtention de renseignements sur la concurrence

Nous obtenons des renseignements sur la concurrence seulement par des moyens légaux et éthiques, jamais par la fausse représentation ni par tout comportement pouvant être interprété comme contraire à l'éthique ou comme de l'espionnage.

Il est interdit de voler des renseignements exclusifs, de sous-tirer des secrets industriels par la corruption, d'être en possession de secrets industriels obtenus sans le consentement de leur propriétaire, de même qu'inciter d'anciens employés ou des employés actuels à divulguer des renseignements exclusifs.

Tout renseignement obtenu de tiers, incluant les renseignements sur la concurrence, doit toujours avoir été obtenu exclusivement par des moyens légaux.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Utiliser uniquement des moyens légaux et éthiques pour obtenir des renseignements sur la concurrence.
- Supprimer ou détruire les renseignements sur la concurrence que vous recevez sans autorisation.
- Ne jamais communiquer avec un concurrent concernant ses renseignements confidentiels.
- Respecter l'obligation de confidentialité des renseignements des autres.
- Ne pas demander ni recevoir des renseignements confidentiels d'autres entreprises.
- Vous assurer que les tiers qui travaillent pour nous respectent nos normes.
- Ne pas divulguer ni utiliser les renseignements confidentiels sur les prix des fournisseurs.

ATTENTION :

- À la conservation de documents ou enregistrements informatiques d'anciens employeurs, de façon à violer la loi ou un contrat.
- À l'utilisation de renseignements confidentiels d'Equifax sans avoir obtenu les approbations requises.
- À l'utilisation d'entrevues d'embauche pour obtenir des renseignements confidentiels au sujet de concurrents ou autres.
- À demander à de nouveaux employés de divulguer des renseignements confidentiels sur leurs anciens employeurs.
- Aux suggestions de nouveaux produits, de nouvelles caractéristiques de produits ou de nouveaux services lorsque les suggestions proviennent de tiers et que la source originale de l'idée est inconnue.
- À l'obtention de renseignements par n'importe quel comportement pouvant être interprété comme « contraire à l'éthique », « de l'espionnage » ou que vous ne seriez pas prêt à admettre.
- À faire confiance aux tiers déclarant que des renseignements sur la concurrence ont été obtenus de façon appropriée.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la collecte de renseignements sur la concurrence avec le service juridique.

Protéger la vie privée et les renseignements confidentiels des autres

Nos clients et nos partenaires commerciaux nous font confiance. Nous devons protéger leurs renseignements confidentiels.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Apprendre quels types de renseignements sont particulièrement protégés par la loi et les politiques d'Equifax (comme les renseignements permettant d'identifier une personne, incluant les numéros d'assurance sociale et les numéros de comptes en banque), et d'utiliser des moyens appropriés pour les protéger (comme le chiffrement et autres méthodes de restriction d'accès).
- Ne communiquez jamais des renseignements confidentiels à l'intérieur ou en dehors d'Equifax si vous n'êtes pas autorisé à le faire.
- Signalez immédiatement toute perte ou tout vol de renseignements confidentiels.

ATTENTION :

- Aux demandes de renseignements concernant nos clients ou nos partenaires commerciaux faites par d'autres partenaires commerciaux.
- À la divulgation accidentelle de renseignements confidentiels lorsque vous êtes en public, comme en parlant au téléphone ou en travaillant sur votre ordinateur portatif.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la protection de la vie privée et des renseignements confidentiels avec le service mondial de la sécurité ou avec le directeur de la sécurité de l'information de votre région.
- De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés dans les politiques mondiales de sécurité, qui se trouvent dans la section « Centre mondial de sécurité » d'Equifax Central.

QUESTION Je suis gestionnaire et un des membres de mon équipe est une nouvelle employée qui provient d'un concurrent d'Equifax. Elle a une liste de clients et une liste de prix de ce concurrent. Elle dit qu'elle compte les utiliser à notre avantage. Devrais-je faire semblant de rien et la laisser faire?

Non. Ce qu'elle fait est illégal et peut nous exposer à des poursuites judiciaires par le concurrent. Vous devez la dénoncer au service juridique pour que des mesures appropriées soient prises.

QUESTION Un client m'a envoyé une soumission qu'un concurrent d'Equifax lui a envoyée. Cette soumission présente des renseignements sur la tarification et des descriptions de produits. Puis-je divulguer ces renseignements aux membres de mon équipe ou les utiliser pour m'aider par rapport au client?

Non. Vous ne DEVEZ PAS transmettre ces renseignements à d'autres employés d'Equifax ni utiliser les renseignements pour vous aider à présenter ou à vendre des produits au client ni pour toute autre fin. Vous devez supprimer ces renseignements.

Marchés publics

Equifax participe à des activités commerciales avec des gouvernements et des entités appartenant à des gouvernements. Equifax a pour politique de se conformer complètement à toutes les lois et à toute la réglementation applicables à toutes ses activités commerciales impliquant les gouvernements.

Ceux qui supervisent des activités impliquant des gouvernements ou des entités appartenant à des gouvernements doivent se tenir au courant des plus récents développements concernant la réglementation applicable, et doivent communiquer avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax pour toute question. Nous nous devons de porter une attention toute particulière afin d'assurer que tout tiers qui fournit un bien ou un service dans le cadre d'un projet impliquant un gouvernement, au nom d'Equifax, connaît et respecte nos normes élevées à ce sujet, et qu'il remplit ses obligations contractuelles.

Les employés qui travaillent avec des gouvernements ou des entités appartenant à des gouvernements ne peuvent pas participer à toute activité commerciale ou professionnelle externe, ni détenir un intérêt financier direct ou indirect, susceptible de faire concurrence à leurs responsabilités et obligations envers Equifax. Les employés désirant participer à des activités impliquant des entités externes qui sont des clients, des concurrents ou des fournisseurs, ou désirant participer à des comités consultatifs fédéraux, ou désirant participer à toute autre activité posant un risque légal ou commercial potentiel, doivent obtenir l'approbation préalable de leur chef de service et du directeur de l'éthique d'Equifax.

Les employés doivent respecter les règles concernant les conflits d'intérêts entre organisations, qui leur interdisent d'occuper des postes pouvant affecter leur jugement, créer un avantage concurrentiel injuste ou affecter leur objectivité dans l'accomplissement de leurs fonctions. Le service juridique doit examiner toute situation posant un risque de conflit d'intérêts entre organisations aux fins d'approbation.

Les employés doivent se conformer à la loi américaine sur l'intégrité de la passation de marché, qui interdit aux employés :

- D'obtenir volontairement des renseignements sur des soumissions, sur des propositions ou sur la sélection de sources en lien à des activités d'approvisionnement actuelles ou futures du gouvernement fédéral.
- De divulguer des renseignements sur des soumissions, des propositions ou la sélection de sources qu'Equifax est autorisée à accéder afin d'offrir du soutien ou des conseils à une agence du gouvernement fédéral.
- De participer à des discussions d'embauche avec certains anciens agents gouvernementaux responsables de l'approvisionnement ou de contrats, de les embaucher ou de les rémunérer.

Les employés ont la responsabilité de demander conseil au service juridique s'ils ne sont pas certains de leurs obligations en vertu de la loi américaine sur l'intégrité de la passation de marché.

Les règlements concernant les marchés publics peuvent être complexes. Malgré cette complexité, une série de principes fondamentaux sont applicables à tous les employés concernant les soumissions, la tarification, la négociation et l'exécution de contrats gouvernementaux, incluant la sous-traitance et la vente de produits et services à d'autres sous-traitants de gouvernements :

- Ne faites jamais de fausses déclarations ni des déclarations frauduleuses à un gouvernement, et ne faites jamais ni ne causez de fausses demandes de paiement, que ce soit à l'oral à l'écrit. Cette interdiction est applicable aux soumissions, aux propositions et aux demandes de paiement. La tarification et autres conditions établies dans un contrat avec un gouvernement doivent être respectées pour ce contrat.
- Respectez toujours les règles concernant les cadeaux et les activités de représentation pour fonctionnaires. Les fonctionnaires sont soumis à des règles strictes; sauf dans de rares exceptions, ils doivent assumer eux-mêmes le paiement de leurs dépenses.
- Utilisez toujours des méthodes légitimes pour obtenir des contrats. Ne demandez et ne recevez jamais des renseignements qu'Equifax n'est pas autorisée à posséder, comme des données confidentielles ou exclusives, des renseignements sur la tarification d'autres concurrents pour les contrats gouvernementaux, et les documents confidentiels de gouvernements concernant les soumissions ou la sélection de sources.
- Respectez toujours les lois applicables concernant les conflits d'intérêts; il est illégal pour un ancien administrateur gouvernemental ou fonctionnaire de représenter, d'aider ou de conseiller Equifax sur des questions gouvernementales dont l'ancien administrateur gouvernemental ou fonctionnaire était responsable en tout ou en partie, ou auxquelles il a participé. L'embauche de tout ancien administrateur gouvernemental ou fonctionnaire par Equifax, peu importe le secteur ou le poste, doit être approuvée par le service juridique suite à un examen.



Protéger nos renseignements et nos actifs

Protéger les actifs d'Equifax

On nous confie des actifs d'Equifax et nous sommes personnellement responsables de les protéger et de les utiliser avec précaution. Les actifs d'Equifax incluent des fonds, des installations, des équipements, des systèmes informatiques, de la propriété intellectuelle et des renseignements confidentiels.

ASSUREZ-VOUS DE :

- L'utilisation personnelle d'actifs d'Equifax n'est pas encouragée. Elle doit être minimisée autant que possible, et ne doit pas nuire à la productivité ni à l'environnement de travail.
- N'utilisez pas les équipements ni les systèmes d'information d'Equifax pour créer, stocker ou envoyer du contenu que d'autres personnes pourraient trouver offensant.
- Ne divulguez jamais vos mots de passe et ne laissez jamais d'autres personnes, pas même vos amis ni les membres de votre famille, utiliser des actifs d'Equifax.
- Évitez tout usage des actifs d'Equifax susceptible de causer la perte ou l'endommagement des actifs d'Equifax.
- Respectez le droit d'auteur, les marques de commerce et les licences d'utilisation des autres en ce qui a trait au contenu imprimé ou électronique, aux logiciels et autres types de contenu.
- Avertissez immédiatement votre supérieur, le service des ressources humaines, le directeur de l'éthique d'Equifax ou encore le Comité d'audit du conseil d'administration si vous suspectez que des actifs d'Equifax sont utilisés pour des activités frauduleuses ou sont volés.
- Utilisez uniquement des logiciels pour lesquels vous détenez une licence d'utilisation valide. Il est strictement interdit de copier ou d'utiliser des logiciels sans licence ou des logiciels piratés sur des ordinateurs ou autres appareils d'Equifax,

même si c'est pour travailler au nom d'Equifax. Pour toute question concernant les licences d'utilisation de logiciels, communiquez avec l'équipe de gestion des actifs informatiques ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax.

- Vous devriez traiter avec soin tout document contenant des informations confidentielles durant les heures de travail et les ranger de manière sécuritaire à la fin de la journée de travail. Vous devriez être particulièrement vigilant quant à la sécurité des données conservées sur vos systèmes informatiques. Vous devez maintenir le secret de tous vos systèmes informatiques et sécuriser tous les équipements lorsque vous ne les utilisez pas.

ATTENTION :

- Vous devez faire très attention aux actifs d'Equifax qui ne sont pas sécurisés alors qu'ils ne sont pas utilisés.
- Vous ne pouvez pas effectuer de demandes d'emprunt des actifs d'Equifax sans approbation.
- Vous devez faire très attention aux personnes inconnues qui tentent d'entrer dans nos installations sans authentifiant.
- Évitez l'usage personnel excessif des actifs d'Equifax.
- Faites attention à l'application relâchée de l'utilisation des cartes d'accès électroniques.
- ainsi qu'à la divulgation de mots de passe.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la protection des actifs d'Equifax avec le service mondial de la sécurité ou avec le directeur de la sécurité de l'information de votre région.
- De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés dans les politiques mondiales de sécurité, qui se trouvent dans la section « Centre mondial de sécurité » d'Equifax Central.

Renseignements confidentiels et propriété intellectuelle

L'information fait partie de nos plus importants actifs. Chacun de nous doit faire preuve de vigilance et protéger les renseignements confidentiels. Ceci veut signifier de les sécuriser, de limiter l'accès aux renseignements confidentiels seulement aux personnes qui ont un réel besoin de les connaître pour accomplir leur travail, et de ne jamais discuter de renseignements confidentiels en public.

« Renseignement confidentiel » signifie toutes les informations non publiques afférentes à Equifax qui peuvent être utiles aux concurrents ou préjudiciables à Equifax ou s Vous êtes toujours dans l'obligation de protéger les renseignements confidentiels, même après la fin de votre emploi.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Utilisez ou divulguez des renseignements confidentiels seulement lorsqu'il y a une raison commerciale légitime de le faire.
- Étiquetez correctement les documents contenant des renseignements confidentiels de façon à indiquer comment ils doivent être manipulés, distribués et détruits.
- Protégez la propriété intellectuelle et les renseignements confidentiels en les communiquant uniquement à des entités autorisées à les connaître.
- Stockez ou communiquez des renseignements d'Equifax uniquement en utilisant des systèmes informatiques d'Equifax.
- Ne discutez jamais de renseignements confidentiels dans un environnement où d'autres personnes pourraient entendre ce que vous dites, comme à bord d'un avion, dans un ascenseur ou en parlant dans la rue sur votre téléphone cellulaire.

Les renseignements confidentiels incluent :

- Les données et les rapports sur les activités opérationnelles.
- Les listes de clients et de fournisseurs.
- Les renseignements et documents personnels.
- Les renseignements sur la tarification.
- Les renseignements financiers d'Equifax qui n'ont pas encore été divulgués au public.
- Les logiciels créés par des employés ou spécialement pour Equifax.
- Des plans d'affaires ou stratégiques.
- La propriété intellectuelle, le savoir-faire et les inventions.
- Les technologies, les méthodologies, les résultats de recherche et les données techniques.
- Les renseignements et documents de tiers (c'est-à-dire qui appartiennent à des fournisseurs, à des partenaires commerciaux ou autres) qui nous ont été confiés.

- Ne transmettez pas de renseignements confidentiels à un numéro de télécopieur qui n'est pas supervisé ni à une imprimante qui n'est pas supervisée.

ATTENTION :

- Faites attention à la divulgation accidentelle de renseignements confidentiels en public, comme dans les salons professionnels, les conversations en public, les appels en public et l'utilisation d'un ordinateur portatif en public.
- À la perte du contrôle de renseignements confidentiels. Lorsque vous envoyez des renseignements personnels à des tiers, assurez-vous que l'envoi se fait pour des raisons commerciales légitimes et qu'il respecte les lois applicables.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant les renseignements confidentiels avec le service mondial de la sécurité ou avec le directeur de la sécurité de l'information de votre région.
- De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés dans les politiques mondiales de sécurité, qui se trouvent dans la section « Centre mondial de sécurité » d'Equifax Central.

Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle d'Equifax sont extrêmement précieux pour la société. Ils sont également extrêmement « fragiles », parce qu'ils peuvent être compromis ou confisqués si nous ne les protégeons pas avec vigilance. Afin de protéger la propriété intellectuelle de la société, tous les employés et entrepreneurs d'Equifax devraient raisonnablement s'efforcer :

- De reconnaître et d'identifier les biens de propriété intellectuelle actuels ou potentiels de la société;
- d'aviser le personnel approprié d'Equifax (un directeur principal des technologies, le service juridique ou le directeur de l'éthique d'Equifax) au sujet de l'existence et du développement de la propriété intellectuelle, et de divulguer immédiatement à la direction d'Equifax toute invention ou tout autre type de propriété intellectuelle qu'ils créent dans le cadre de leur emploi pour Equifax;
- de participer à la protection des droits de propriété intellectuelle d'Equifax et de les communiquer seulement avec des entités autorisées;

- d'assister, s'il y a lieu, à enregistrer, breveter ou autrement protéger légalement les biens de propriété intellectuelle;
- d'étiqueter les documents contenant des renseignements confidentiels, incluant la propriété intellectuelle, de façon à indiquer comment ils doivent être manipulés, distribués et détruits;
- d'utiliser les biens de propriété intellectuelle correctement, y compris en concédant des licences ou au moyen d'autres opérations;
- de prévenir toute infraction ou utilisation abusive de la propriété intellectuelle de la société;
- d'informer le personnel d'Equifax concerné (votre supérieur, service juridique ou directeur de l'éthique d'Equifax) de toute infraction ou utilisation abusive potentielle de la propriété intellectuelle de la société, de telle sorte que nous puissions prendre les actions appropriées; et
- de faire signer aux fournisseurs, entrepreneurs, détenteurs de licence, partenaires dans une co-entreprise ou employés extérieurs, les documents d'Equifax appropriés reconnaissant l'exclusivité de la propriété intellectuelle d'Equifax.

Exemples de propriété intellectuelle :

- Plans d'affaires et de marketing
- Initiatives d'Equifax (actuelles, planifiées, suggérées ou en cours de développement)
- Listes de clients
- Secrets industriels et découvertes
- Méthodes, savoir-faire et techniques
- Innovations et concepts

- Systèmes, logiciels et technologies
- Concepts brevetés, marques déposées et contenu protégé par droit d'auteur

Création et gestion nos dossiers d'entreprises

Nos partenaires commerciaux, les administrateurs gouvernementaux et le public doivent pouvoir se fier à l'exactitude et à l'exhaustivité de nos déclarations et de nos dossiers d'entreprises. L'exactitude de l'information est aussi essentielle pour Equifax, car elle nous permet de prendre de bonnes décisions.

Nos livres et documents doivent être clairs, complets et conformes aux règles et contrôles de comptabilité en place. Les employés dont le poste implique la documentation ou la déclaration d'activités financières ou opérationnelles sont particulièrement responsables de cet aspect, mais nous contribuons tous au processus de documentation des activités et résultats de la société, ainsi qu'au processus de tenue des registres. Chacun de nous a la responsabilité d'assurer que les renseignements que nous consignons sont exacts et complets, ainsi que la responsabilité de les entretenir conformément à notre système de contrôles internes.

Si vous suspectez une irrégularité concernant nos registres, vous êtes tenu de la signaler immédiatement à votre supérieur, au service juridique ou au directeur de l'éthique d'Equifax.



Gestion de nos registres

Equifax a adopté la politique mondiale de conservation des dossiers, qui comprend un calendrier de conservation, afin d'assurer que les documents sont conservés, stockés et détruits conformément à nos besoins commerciaux ainsi qu'à la réglementation applicable. De temps en temps, la société établit des politiques ou des calendriers de rétention ou de destruction pour des catégories d'archives spécifiques afin d'assurer une conformité légale et aussi d'accomplir d'autres objectifs, comme protéger la propriété intellectuelle et la gestion des coûts. Nous attendons des employés qu'ils se conforment tous aux politiques et calendriers de rétention ou de destruction des archives publiées.

Chacun de nous est responsable des renseignements et dossiers que nous contrôlons. Nous devons bien connaître les procédures de tenue de registres concernant notre poste et nous sommes responsables de l'exactitude et de la vérité de tout registre que nous produisons. Nous avons aussi la responsabilité de garder nos registres en bon ordre, de façon à pouvoir les retrouver et les récupérer facilement, au besoin.

Les documents doivent être détruits uniquement en fonction des dispositions de la politique mondiale de conservation des dossiers; jamais en réaction ou en prévision d'une enquête ou d'un audit. En cas de doute concernant la destruction de documents, veuillez communiquer avec le service juridique.

Exception en cas de litige

Si vous pensez, ou si la société vous informe, que les archives de la société dans toutes ses formes sont pertinentes à un contentieux, actuel ou potentiel (c'est-à-dire une dispute qui pourrait résulter en contentieux), alors vous devez préserver ces archives jusqu'à ce que le service juridique détermine que les archives ne sont plus nécessaires. Cette exception remplace tous les calendriers de destruction de ces archives établis précédemment ou par la suite. Si vous pensez que cette exception peut s'appliquer, ou si vous avez des questions concernant la mise en application possible de cette exception, veuillez contacter votre supérieur, le service juridique ou le directeur de l'éthique.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Réflétez toute la vérité des événements et des transactions lorsque vous créez des dossiers comptables et des dossiers d'entreprises.
- Consignez les transactions conformément aux exigences de notre système de contrôles internes.
- Écrivez clairement et soigneusement dans vos communications professionnelles, incluant les courriels. N'oubliez pas que ce que vous écrivez pourrait devenir public éventuellement.
- Signez seulement des documents, y compris les contrats, que vous avez vraiment examinés, que vous êtes autorisé à signer et que vous estimez être exacts.
- Ne consignez jamais des ventes fictives ni ne consignez des ventes avant de les conclure, de sous-représenter ou d'exagérer les passifs et actifs connus, et de n'omettez jamais de consigner des dépenses qui doivent être déclarées.
- Conservez, protégez et éliminez les documents conformément à notre politique mondiale sur la conservation des documents. Les documents mis en suspens pour des raisons juridiques, ou faisant l'objet d'une demande de conservation ou d'exigences réglementaires, peuvent comporter des protections supplémentaires.
- Vous devez connaître toutes les politiques applicables d'Equifax si votre poste implique la documentation ou la production de rapports concernant des activités financières ou opérationnelles.

ATTENTION :

- Aux demandes de conservation de documents en raison d'une mise en suspens pour des raisons juridiques.
- À la destruction prématurée ou en retard de documents.
- À la conservation accidentelle de documents qui doivent être détruits.
- Aux fausses déclarations dans les rapports de dépenses et les feuilles de temps.
- Aux entrées financières qui ne sont pas claires ou complètes, ou qui cachent ou déguisent la véritable nature d'une transaction.
- Aux fonds, aux actifs et aux passifs non divulgués ou non documentés.
- À l'interférence avec la vérification des documents financiers d'Equifax.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant les processus de gestion de documents, de divulgation ou de mise en suspens pour des raisons juridiques au service juridique ou au directeur de l'éthique d'Equifax.
- Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés dans la politique mondiale de conservation de documents et dans les politiques de comptabilité d'Equifax sur Equifax Central.

QUESTION À la fin de la dernière période de déclaration trimestrielle, mon supérieur m'a demandé de consigner des dépenses supplémentaires même si je n'avais pas reçu les factures du fournisseur, et que les travaux n'étaient pas encore commencés. J'ai accepté de le faire, principalement parce que je croyais que ça ne changerait rien, et parce que nous étions tous certains que les travaux seraient réalisés durant le prochain trimestre. Je me demande maintenant si c'était la bonne chose à faire.

Non, ça ne l'était pas. Les dépenses doivent être déclarées dans la période durant laquelle elles ont été engagées. Les travaux n'avaient pas été commencés et les dépenses n'ont pas eu lieu à la date à laquelle vous avez consigné la transaction. Vous avez donc faussement représenté les faits, ce qui peut être interprété comme de la fraude, selon les circonstances.

Communiquer avec le public

L'image et le message d'Equifax doivent être constants dans ses communications avec le public. Il est important que seules les personnes autorisées parlent au nom d'Equifax. Nous devons respecter les normes les plus élevées d'intégrité, d'objectivité et de transparence. Nos communications aux employés, aux partenaires commerciaux et au public doivent être honnêtes, professionnelles et conformes à la loi. Donc, à moins d'indication contraire du PDG d'Equifax, le seul point de contact pour les médias désirant obtenir des renseignements d'Equifax est le service des communications d'Equifax. Toute demande des médias doit être dirigée au service des communications d'Equifax. Ce service communiquera directement avec les médias et prendra les arrangements appropriés. Le service des communications d'Equifax doit approuver tout article, tout communiqué de presse et tout autre type de communication destinée au public concernant Equifax avant sa publication.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Dirigez toute demande concernant nos activités, nos ventes, nos résultats financiers ou nos plans au service des communications d'Equifax.
 - Obtenez toujours l'approbation du service des communications d'Equifax avant de parler au public, de rédiger des articles pour des publications destinées au public ou de communiquer quoi que ce soit en tant qu'employé d'Equifax.
 - Obtenez l'approbation du service des communications d'Equifax avant de distribuer toute communication destinée aux employés en général. Les communications destinées à l'interne doivent aussi être approuvées avant d'être distribuées.
 - Ne laissez jamais croire que vous parlez au nom d'Equifax dans vos communications personnelles, incluant sur les réseaux sociaux, dans les forums en ligne, dans des blogues, au cours de séances de clavardage privées et sur des babillards.
 - Ne parlez jamais au nom d'Equifax dans vos communications personnelles, incluant dans les courriels, sur les réseaux sociaux, dans les forums en ligne et dans des blogues.
- N'utilisez pas votre titre ou votre affiliation à Equifax en dehors de vos activités professionnelles pour Equifax, comme pour faire du bénévolat ou des travaux communautaires, sans clairement indiquer que votre titre ou affiliation est utilisé(e) aux fins d'identification seulement et que vous ne représentez pas Equifax.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la communication avec le public avec le service des communications d'entreprise.

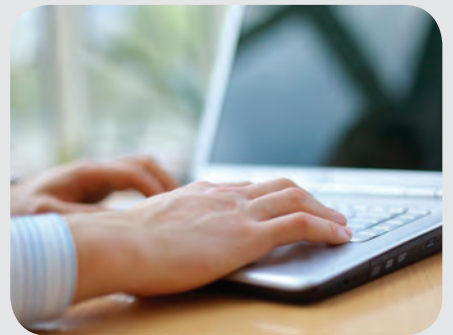
Utilisation des réseaux sociaux

Nous devons faire attention dans les communications en ligne. Si vous participez à des forums, à des blogues, à des groupes de discussion ou des babillards en ligne, réfléchissez bien avant de publier quoi que ce soit.

Sur les réseaux sociaux :

- Ne faites jamais de commentaires sur des renseignements confidentiels ou non destinés au public d'Equifax, comme son rendement financier actuel ou futur, ou comme ses plans d'affaires.
- Soyez aimable et courtois, et ne publiez jamais de contenu pouvant être interprété comme malicieux, obscène, diffamatoire ou discriminatoire.
- Si vous lisez un commentaire au sujet d'Equifax que vous estimez être faux ou incorrect, n'y répondez pas. Avisez plutôt le service des communications d'Equifax pour que des mesures appropriées soient prises, s'il y a lieu.

De plus amples renseignements à ce sujet sont présentés dans la politique sur les réseaux sociaux de la section Marketing d'Equifax Central.





Respecter la lettre et l'esprit de la loi

Activités politiques

Vous avez le droit de participer et de contribuer volontairement à des activités politiques. Cependant, vous devez toujours clairement faire savoir que vos opinions et vos gestes sont uniquement les vôtres, et que vous ne représentez pas Equifax.

De plus, il est strictement défendu d'utiliser des fonds, des actifs ou des ressources d'Equifax pour appuyer toute entité politique, sauf lorsque c'est expressément permis par la loi et autorisé par Equifax en vertu de sa politique sur la participation politique et ses directives concernant les activités politiques. Le droit fédéral et la politique de la société indiquent également que la société ne remboursera personne pour sa contribution politique personnelle.

Tous les employés et tous les dirigeants d'Equifax ont la responsabilité de lire et de comprendre la politique sur la participation politique ainsi que les lignes directrices concernant les activités politiques d'Equifax, et de s'y conformer.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Il est important de bien faire savoir que vos opinions et activités politiques sont uniquement les vôtres, et que vous ne représentez pas Equifax.
- N'utilisez pas les ressources ou les installations d'Equifax pour soutenir vos activités politiques personnelles.

ATTENTION :

- **Au lobbying** : les interactions avec les administrateurs gouvernementaux et les représentants d'organismes de réglementation qui pourraient être interprétées comme du lobbying doivent être coordonnées à l'avance en collaboration avec le service juridique.
- **À l'incitation** : n'incitez jamais un employé, un client ou un partenaire commercial, directement ou indirectement, à contribuer à une entité politique, à en appuyer une, ni à s'opposer à une entité politique quelconque.

- **À l'influence répréhensible** : évitez même l'apparence de faire des contributions politiques ou des dons de charité dans le but de soutirer des faveurs ou d'exercer une influence répréhensible.
- **Aux conflits d'intérêts** : occuper un poste politique ou vous représenter pour un poste politique ne doit pas donner lieu, ni sembler donner lieu, à un conflit d'intérêts par rapport à vos responsabilités envers Equifax.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant les contributions politiques ou les activités politiques avec le service juridique.

Transactions d'initié

Interdiction des transactions et des avertissements d'initié

Aucun employé, directeur ou dirigeant d'Equifax, ni tout autre type d'initié, en possession de renseignements importants non destinés au public, n'est autorisé à acheter ou à vendre des actions d'Equifax (transaction d'initié). De plus, aucun employé, directeur ou dirigeant d'Equifax, ni tout autre type d'initié, n'est autorisé à divulguer des renseignements importants non destinés au public concernant Equifax, ni toute autre entreprise avec laquelle Equifax fait affaire, à d'autres entités sans autorisation (avertissement d'initié).

Restrictions transactionnelles additionnelles

En plus de l'interdiction générale des transactions et avertissements d'initié, certains initiés ayant ordinairement accès à des renseignements importants non destinés au public peuvent seulement échanger des actions d'Equifax dans le cadre de périodes définies, et/ou conformément à des exigences supplémentaires de préautorisation et de déclaration. Si ces restrictions transactionnelles additionnelles s'appliquent à vous, le bureau du secrétaire général vous en avisera.

Initiés

Le concept « d'initié » est large. Il comprend tous les employés, directeurs et dirigeants d'Equifax, ainsi que les membres de leur famille et toute autre entité connexe. Il comprend également d'autres personnes (comme des conseillers, des comptables, des avocats et autres entités externes) qui ne sont pas des employés d'Equifax, mais qui ont accès à des renseignements importants non destinés au public concernant Equifax.

Le délit d'initié est un crime sérieux

Les pénalités pour le délit d'initié sont graves, autant pour les personnes qui commettent ce crime que pour leur employeur. Lorsqu'une violation a lieu, une personne peut faire l'objet de pénalités substantielles, y compris d'une responsabilité civile et/ou criminelle et d'une action disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Renseignements importants non destinés au public

Les renseignements sont considérés comme importants :

- s'il est probable qu'un investisseur raisonnable jugerait qu'ils sont des aspects importants de la décision d'acheter, de conserver ou de vendre des actions;
- s'il est probable qu'un investisseur raisonnable jugerait qu'ils changent de façon substantielle le mélange de renseignements disponibles dans le marché sur la société qui a émis les actions concernées; ou
- s'il est raisonnable de croire que les renseignements peuvent avoir une incidence substantielle sur le prix des actions concernées.

Exemples de renseignements importants sur une société :

- Résultats financiers ou d'exploitation
- Renseignements concernant une fusion, une acquisition, un désinvestissement ou une coentreprise
- Changements de la haute direction
- Expansion ou réduction des opérations
- Lancement ou développement de nouveaux produits et services

Les renseignements ne sont pas destinés au public jusqu'à ce qu'ils soient dévoilés au public, ce qui veut dire qu'ils :

- sont publiés de façon à les communiquer à l'ensemble du public, sans exclusion; et
- font partie du domaine public depuis assez longtemps pour avoir été absorbés par le marché et pour que toute influence sur le prix des actions connexes ait déjà été exercée.

Les communiqués de presse et la soumission de rapports à la Commission américaine des opérations boursières sont des exemples de divulgation au public. Les renseignements sont généralement considérés comme non destinés au public jusqu'à la fin d'une séance boursière complète suivant leur divulgation au public.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Ne communiquez pas de renseignements importants non destinés au public à quiconque, pas même à d'autres employés d'Equifax, sauf si vous êtes autorisé à le faire.
- N'achetez pas ni ne vendez d'actions d'Equifax, ne recommandez pas à une autre personne d'acheter ou de vendre des actions d'Equifax (ou d'une autre entreprise), si vous êtes en possession de renseignements importants non destinés au public au sujet d'Equifax (ou des renseignements importants non destinés au public au sujet d'une autre entreprise cotée en bourse que vous avez appris dans le cadre de votre travail pour Equifax) jusqu'à ce que ces renseignements soient divulgués au public.

ATTENTION :

- Aux demandes de renseignements sur Equifax ou sur d'autres entreprises avec lesquelles Equifax fait affaire ou au sujet desquelles Equifax possède des renseignements confidentiels de la part d'amis ou de membres de votre famille. Communiquer de tels renseignements à toute personne susceptible de prendre une décision d'investissement en fonction de ces renseignements est considéré comme un avertissement d'initié et est illégal, peu importe si vous en tirez un bénéfice ou non.

EN SAVOIR PLUS

- Lisez la politique sur les transactions d'initié et la politique sur la divulgation de renseignements d'Equifax, disponibles sur Equifax Central.
- Discutez de toute question ou préoccupation concernant les transactions d'initié avec le directeur juridique principal ou avec le bureau du secrétaire général.

QUESTION Je ne sais pas trop quels types de renseignements sont des « renseignements importants ».

Lesquels sont-ils?

Les renseignements importants incluent tout renseignement qu'un investisseur raisonnable serait susceptible de juger comme un aspect important de la décision d'acheter, de conserver ou de vendre des actions. Il n'y a pas de norme stricte permettant de déterminer l'importance de renseignements. L'importance des renseignements est déterminée en fonction de tous les faits et de toutes les circonstances. Elle est souvent déterminée a posteriori par les autorités. Si vous n'êtes pas certain si des renseignements sont importants ou s'ils n'ont pas encore été divulgués au public, n'échangez pas d'actions avant d'avoir consulté le directeur juridique principal ou le bureau du secrétaire général.

QUESTION

J'ai reçu des renseignements sur les prix d'un de nos concurrents. Que dois-je faire?

Vous devez communiquer avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax immédiatement, et avant de faire quoi que ce soit avec ces renseignements. Il est important que nous respections les lois antitrust et que nous fassions clairement savoir aux autres que nous nous attendons à ce qu'ils en fassent de même. Nous devons prendre les mesures appropriées, qui peuvent uniquement être déterminées au cas par cas, et qui peuvent inclure envoyer une lettre au concurrent pour le mettre au courant.

Antitrust et concurrence loyale

Equifax croit en la concurrence libre et ouverte, et n'utilise jamais de pratiques déloyales pouvant limiter la concurrence. Equifax ne cherche jamais à gagner un avantage concurrentiel par des pratiques illégales ou contraires à l'éthique; elle se fie seulement à la supériorité de ses activités.

Equifax ne conclut jamais avec des concurrents des ententes de participation à des activités qui limitent la concurrence, comme la fixation de prix ou la répartition de clients, de fournisseurs ou de territoires.

Les lois antitrust sont complexes et les exigences de conformité varient selon les circonstances, mais de façon générale, les activités suivantes sont interdites et doivent être signalées au service juridique.

- **Collusion** : lorsque des entreprises communiquent ou s'entendent en secret sur la façon dont elles se feront concurrence. Par exemple, des ententes ou des échanges de renseignements concernant la tarification, les conditions ou les salaires, la répartition de territoires, ou encore des ententes de ne pas embaucher ni solliciter leurs employés respectifs.
- **Truquage des offres** : lorsque des concurrents ou des fournisseurs potentiels s'entendent de façon à limiter la concurrence dans le cadre d'un appel d'offres. Par exemple, échanger des renseignements concernant les offres, ou accepter de ne pas faire d'offre ou de faire une offre non concurrentielle pour favoriser un concurrent.
- **Prix d'éviction** : lorsqu'une entreprise détenant une emprise sur le marché vend un produit ou un service à un prix inférieur à son coût de façon à éliminer un concurrent ou à nuire à un concurrent, avec l'intention de récupérer les pertes par l'augmentation des prix après avoir éliminé le concurrent ou après lui avoir nu.

- Ne discutez pas de prix actuels ou futurs, d'ajustements de prix, ni de rabais avec des concurrents.
- Ne discutez pas de la marge de profit visée ou obtenue avec des concurrents.
- Ne vous entendez jamais avec des concurrents concernant le traitement d'un client, d'un client potentiel, ni d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel.

ATTENTION :

- À la tentation de discuter de renseignements relatifs à la concurrence avec des concurrents dans le cadre de conversations informelles. Une conversation peut représenter une violation des lois relatives à la concurrence, qu'elle soit formelle ou informelle.
- Lorsque des employés représentent Equifax dans leurs activités liées aux associations commerciales, ils doivent faire bien attention de ne pas divulguer des renseignements concernant la tarification ou tout autre renseignement relatif à la concurrence qui n'est pas destiné au public ni de se livrer à toute activité qui pourrait raisonnablement être interprétée comme de la fixation de prix ou une restriction au commerce.
- Aux conversations avec des concurrents qui pourraient être interprétées comme ayant pour objectif de limiter la concurrence. Dès que la conversation converge ou même semble converger vers la limitation de la concurrence, quittez immédiatement la rencontre ou la discussion, et signalez la situation au service juridique ou au directeur de l'éthique d'Equifax.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant la réglementation antitrust et les activités anticoncurrentielles avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax.

Corruption et pots-de-vin

Equifax agit de façon intègre dans toutes ses activités partout dans le monde. Nous ne payons pas de pots-de-vin ni de commissions clandestines, dans aucune situation, pour aucune raison. Conformément à la politique mondiale sur les crimes financiers, Equifax interdit strictement d'offrir, de donner, de solliciter ou d'accepter tout pot-de-vin ou toute incitation corrompue, en espèces ou sous toute autre forme. Vous ne devez jamais donner, offrir, ni promettre (directement ou indirectement) n'importe quelle chose ayant une valeur à quiconque, incluant les administrateurs gouvernementaux, les clients, les fournisseurs et autres partenaires commerciaux, si l'objectif est ou semble être d'obtenir un avantage commercial indu. Cette interdiction concerne aussi les agents et représentants d'Equifax agissant au nom d'Equifax.

Il est particulièrement important de surveiller les tiers qui agissent au nom d'Equifax. Nous devons toujours nous assurer d'exercer une diligence raisonnable et de connaître les partenaires commerciaux, les conseillers, les agents et tous les autres intervenants par l'entremise desquels nous exerçons nos activités commerciales. Nous devons savoir qui ils sont et ce qu'ils font au nom d'Equifax, et ils doivent comprendre qu'ils sont tenus de respecter nos normes à la lettre, ainsi que de documenter toutes les transactions avec exactitude.



Si jamais on vous demandait ou offrait un pot-de-vin

Si on vous offre ou

demande un pot-de-vin, même si sa valeur est infime, vous devez refuser et clairement faire comprendre que nous avons pour politique de ne jamais participer à des activités de corruption. Vous devez ensuite immédiatement signaler l'incident au directeur de l'éthique d'Equifax. de l'éthique d'Equifax.

Donner ou accepter un pot-de-vin, peu importe sa forme ou sa valeur, est une violation grave des politiques et de la loi, et expose les personnes concernées à des conséquences légales et à des mesures disciplinaires.

ASSUREZ-VOUS DE :

- Ne donnez jamais toute chose ayant une valeur à un administrateur gouvernemental si ce n'est pas permis par les lois et la réglementation applicables. Si vous ne savez pas si offrir une chose ayant une valeur est légal dans la région où vous vous trouvez; optez pour la prudence et ne donnez rien.
- Ne retenez pas les services d'un agent ou d'un conseiller qui pourrait interagir avec des gouvernements ou des entités politiques au nom d'Equifax; ne prenez pas ni ne permettez que soient prises, des dispositions de paiement où une personne rendant des services ou vendant des marchandises dans un pays demande que le paiement soit fait dans un autre pays.
- Il est important de parfaitement comprendre les exigences des lois anticorruption applicables à votre poste à Equifax.
- Consignez exactement et complètement tous les paiements versés à des tiers.
- Ne faites pas de paiements de facilitation à un administrateur gouvernemental.

ATTENTION :

- Aux violations apparentes des lois anticorruption par nos partenaires commerciaux.
- Aux agents qui ne veulent pas que toutes les conditions de leur entente avec Equifax soient clairement définies par écrit.

EN SAVOIR PLUS

- Discutez de toute question ou préoccupation concernant les politiques anticorruption ou les pots-de-vin avec le service juridique ou avec le directeur de l'éthique d'Equifax.
- D'autres renseignements à ce sujet sont présentés dans la politique mondiale sur les crimes financiers, qui se trouve dans la section « Politiques de conformité réglementaire » d'Equifax Central.

QUESTION Je travaille avec un agent étranger concernant l'obtention de certaines approbations au Royaume-Uni. Je suspecte qu'une partie de l'argent qu'on lui paie est utilisée pour donner des pots-de-vin à des administrateurs gouvernementaux. Que devrais-je faire?

Vos soupçons doivent être signalés au service juridique ou au directeur de l'éthique d'Equifax aux fins d'enquête. Si l'agent donne des pots-de-vin et que nous ne faisons rien à ce sujet, vous et Equifax pourriez être tenus responsables. Les différences culturelles peuvent rendre les enquêtes difficiles dans certains pays, mais tout agent qui fait affaire avec Equifax devrait comprendre pourquoi ces mesures sont nécessaires. Il est important et convenable de rappeler cette politique aux agents d'Equifax.

Conclusion

Chaque employé a la responsabilité de protéger la réputation d'Equifax. Nous devons toujours agir de façon intègre. C'est ce qui nous rend dignes de confiance : les gens peuvent être certains que nous serons justes et honnêtes. Chaque jour, nous démontrons notre engagement envers le respect du Code par nos décisions et nos actions. Notre réputation repose sur notre capacité à toujours faire la bonne chose et à toujours respecter nos engagements.

L'objectif de ce Code est de vous aider à prendre la bonne décision dans des situations particulières. Le Code résume la façon dont nos activités commerciales respectent nos valeurs, nos politiques, ainsi que les lois et la réglementation applicables. Si vous avez des questions au sujet du Code ou si vous ne savez pas quelle est la meilleure chose à faire dans une certaine situation, communiquez avec le directeur de l'éthique d'Equifax.

Tout commence par vous.

Certification

1. J'ai reçu une copie du Code de conduite éthique des affaires (ci-après le « Code »); je l'ai lu, je l'ai compris et je m'engage à le respecter.
2. Je comprends que tous les employés d'Equifax et de ses filiales, moi y compris, doivent respecter le Code. Ma conformité au Code ne garantit pas mon emploi; mes conditions d'emploi sont régies par le Manuel des employés d'Equifax et par d'autres ententes.
3. Je comprends que j'ai la responsabilité de poser des questions et de signaler mes préoccupations concernant le respect des lois, de la réglementation, des dispositions des contrats et des politiques d'Equifax au service juridique, au service des ressources humaines ou au directeur de l'éthique d'Equifax par la poste, par courriel ou par la ligne d'assistance Intégrité.
4. Je comprends que signaler un problème de bonne foi n'entraînera aucunes représailles.
5. Je comprends que toute violation du Code, incluant ne pas signaler une violation connue du Code, peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.
6. Je comprends que ne pas coopérer dans le cadre d'une enquête sur une question de conformité peut justifier mon congédiement.
7. Je comprends d'Equifax se réserve le droit de modifier le Code n'importe quand, pour n'importe quelle raison.

Nom de l'employé (lettres moulées) : _____

Signature de l'employé : _____

Date et année : _____

